

Monsieur Thomas J. Mulcair
Cabinet du ministre de l'Environnement
Ministère de l'Environnement
Édifice Marie-Guyard, 30 ième étage
675, Boul. René-Lévesque Est
Québec, Qc
G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3911
Télécopieur : (418) 643-4143
Courriel : cab.ministre@menv.qc.ca

Objet: Demande d'audience publique – Projet d'agrandissement du L.E.S. de Marchand par La Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge Dossier 3211-23-39.

Monsieur le Ministre Mulcair,

C'est avec conviction et plus fort d'une certaine expérience que nous nous adressons à vous aujourd'hui en cette requête. Puisse-t-elle trouver son chemin jusqu'au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Nos références telles requêtes, mémoires et transcriptions en ces archives de Commissions vous sont offertes, elles constituent notre cheminement faisant foi de notre rigueur à poursuivre cette recherche afin de mieux comprendre. Elles font donc partie prenante de cette Histoire.

Les riverains de sites d'enfouissement dans un rayon allant au-delà du kilomètre ou deux restent à ce jour peu écoutés et mal compris dans un contexte de politique de développement durable. Systématiquement ignorés et donc méconnus, peu d'attention leur est accordée. Leur pouvoir de part leur démographie reste bien faible face à ceux qui voient en la rentabilité d'un projet une justification suffisante à l'enfouissement méga. D'autres intervenants croient qu'un endroit imperméable est suffisant pour justifier un mégasite. Du reste, la problématique d'une saine gestion de l'enfouissement restera totale tant et aussi longtemps que le marché restera « ouvert » et le riverain restera toujours et encore pris entre l'arbre et l'écorce puisque pour libérer la pression d'un site, un autre doit en prendre plus. Au dépend de la protection de l'environnement ? Certes non. Mais souvenons nous que pour l'heure, si le site de Marchand n'obtient pas son certificat d'agrandissement, rien ne sera fait pour améliorer la situation de l'ancien site. Si peu de résurgence est observable à l'heure actuelle, peut-être est-ce parce que la perméabilité du site est très élevée ? Plusieurs régions sont donc dans cette situation. Les autorités municipales préfèrent peut être exporter leurs déchets vers Lachute ou ailleurs et loin parce que c'est moins cher à court terme mais attention. Ceci est trop souvent fait au dépend de l'environnement, et derrière chez nous à Saint-Hermas, par dessus le marché. Certains vieux sites d'enfouissement devront être sécurisés après leur fermeture. La R.I.D.R. et le site de Marchand semble avoir choisis cette voie. Du reste l'avenir leur donnera peut-être raison mais l'effort supplémentaire demandé reste déterminant.

Nous comprenons par la lecture des questions et commentaires concernant Marchand qu'une Régie régionale de par ses appréciations peut en décourager plus d'un même si le projet est souhaitable environnementalement. Il est cependant évident qu'un site de 30 000 tonnes/an ne peut être comparé aussi facilement à un site de 500 000 tonnes/an même s'il se situe dans une même région administrative. Cette proactivité est une démonstration d'une apparence d'équité envers d'autres promoteurs. Nous voyons donc en la perspicacité de nos fonctionnaires à bien faire leur travail une problématique qui favorise l'implantation de mégasite comme celui de Lachute. Nous voulons cependant des solutions plutôt que de simples critiques sur un projet donné. Limiter le gigantisme de certains sites d'enfouissement nous semblent une alternative valable à long terme. Ceci permettrait de créer le débat maintenant et non pas dans 25 ans. Ceci veut aussi dire l'ouverture d'autres sites d'enfouissement. Ce que nous comprenons cependant, c'est que le Ministère de l'Environnement et ses chargés de projets ne sont pas là pour élaborer des projets d'une façon structurée afin de favoriser une gestion concertée, ils ne sont là que pour étudier les projets tels que soumis par un promoteur. La saine gestion est donc laissée entre les mains de promoteurs et en leurs scrupules à faire ou non moins d'argent. Pour nous, à Saint-Hermas, même si des rapports d'analyses de 2002 démontrent une pollution inquiétante quant aux rejets des lixiviats, la Régie régionale des Laurentides n'y peut rien et préfère nous mentionner qu'eux aussi sont dans l'attente de l'évaluation environnementale du site de Lachute. La désresponsabilisation est donc observable et de toute façon, les avis d'infractions ne comportent aucun mordant pour inciter un promoteur à faire mieux et plus rapidement.

Bruno Cloutier, Chantal Charron.

Certes donc pour le site de Marchand, il ne s'agit que de 30 000 tonnes de déchet par année. Nous en avons pour 450 000 tonnes par année à Lachute et pour près de un million de tonnes à Lachenaie. Reste le site de Sainte-Sophie qui en a pour 800 000 tonnes/an et qui n'a pas encore été soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Les options sont pour le moins très limitées. Permettre au site de Marchand d'accueillir non pas 30 000 mais 100 000 tonnes/an et de ce fait favoriser une plus grande valorisation des biogaz est une alternative pour une saine gestion régionale. Elle doit cependant être concertée. Qu'en pensent les riverains ? Leur a-t-on demandé leur avis ? Ne s'agirait-il pas d'un premier pas vers une réduction des tonnages annuellement enfouis derrière chez nous à Saint-Hermas ? Dans un monde idéal, peut-être... mais à Lachute, ce manque à gagner s'il est créé sans concertation ne résultera pour la R.I.A.D.M. qu'en la recherche d'autres sources de déchets pour compléter leur « quota » alloué par décret et des précisions sur ses points vous sont demandées.

Parallèlement aux audiences du BAPE, une évaluation environnementale suivra son cours. L'aboutissement final menant au décret et aux conditions est donc laissé au Conseil des ministres ou ministère du Conseil exécutif (MCE). Il s'agit donc de la seule instance dans tout le processus pouvant encore limiter la quantité de déchet à enfouir dans un site. Une volonté politique provinciale est donc attendue. Ayant participé aux audiences publiques en 2001 et concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. Argenteuil-Deux-Montagnes par la R.I.A.D.M – Phase 2 (dossier #3211-23-054), le rapport #160 du BAPE vous est fortement recommandé. Ce rapport constitue une grande source d'information et de référence tout à fait à propos puisque l'alternative à l'enfouissement de 30 000 tonnes de matières résiduelles pour la R.I.D.R. semble être d'exporter les déchets vers Le site de la R.I.A.D.M. à Lachute soit à 3200 mètres de notre demeure à Saint-Hermas. Les annexes y faisant référence n'étant pas encore disponibles sur Internet à l'heure actuelle, nous n'avons donc pu les consulter. L'indexation du coût de collecte en fonction de la hausse des prix de l'essence nous laisse croire cependant que certaines options de rechange restent à mettre à jour pour le site de Marchand. Nous vous rappelons également que nous sommes encore dans l'attente de l'évaluation environnementale et du décret concernant Lachute, de sa publication dans la Gazette officielle et donc en attente des conditions qui y seront assujetties. D'autres le sont aussi afin d'élaborer leur stratégie.

Nous aimerions également vous rappeler que nous sommes aussi dans l'attente du rapport #177 du BAPE concernant l'agrandissement du site de Lachenaie 2003. Notre requête et notre participation à ce mandat faisant foi de notre intérêt au dossier de l'enfouissement au Québec, il s'agira donc pour nous de l'y étudier dès que vous le rendrez public dans un avenir rapproché nous l'espérons. Sans présumer du contenu de ce rapport, votre évaluation environnementale reste aussi très attendue.

Par la présente nous vous demandons donc de bien vouloir prendre notre argumentation en considération afin de permettre au processus d'évaluation environnementale de suivre son cours. Les motifs de notre demande d'audience publique sont bien sûr compris entre l'intérêt que nous portons pour la gestion des matières résiduelles au Québec mais aussi dans la nécessité d'entendre en audience, par les requêtes, les travaux, les mémoires ainsi que dans le rapport final, le milieu local touché directement par le projet actuel et les risques inhérents pour l'environnement de l'agrandissement du site de Marchand en fonction de sa situation hydrogéologique. Peut-être est-il plus risqué pour l'environnement de ne pas agrandir le site et c'est à déterminer. Nous vous demandons donc une étude de ce projet dans une perspective plus grande que la seule justification du projet en regard de la législation ou la réglementation actuelle ou de la directive. Dans le cadre donc d'une vision globale et concertée. Ceci vous dirigera peut-être vers le constat qu'une révision visant le cœur même du projet de Règlement sur l'élimination des matières résiduelles en fonction des principes de développement durable applicables reste souhaitable.

Le fait qu'une MRC voisine refuse de prendre part à un projet est à nos yeux problématique. Les sites d'enfouissement et leurs gestionnaires préfèrent encore aujourd'hui signer des ententes de collecte avec les municipalités directement plutôt qu'avec les MRC puisque c'est plus « sécuritaire » légalement. Une MRC peut donc ce faire couper l'herbe sous le pied par un site d'enfouissement situé dans une autre MRC. Ceci nous semble peu favorable à une saine gestion et encore moins favorable à une saine planification à long terme de la gestion régionale des matières résiduelles. Le manque de confiance en ces gestionnaires de plusieurs sites est flagrant et palpable à plusieurs niveaux et dans différentes instances. Nous leur souhaitons un marché fermé et bien délimité pour le salut de leurs efforts.

Une générique sur l'enfouissement au Québec afin de permettre au BAPE de consolider maintes informations encore disparates nous semble opportun dans ce contexte actuel. Vous seul avez le pouvoir de demander et donner un tel mandat au BAPE. Ne serait-il pas préférable d'avoir une bonne vue d'ensemble avant de décréter quoi que ce soit ? La dernière générique date de 1995 et beaucoup de chemins restent à faire d'ici 2008. Cette générique vous permettra donc d'y voir plus clair mais surtout de faire le point sur la situation actuelle. Les déchets de l'Outaouais sont enfouis à 3,2 km de notre maison. Le débat n'ayant pas eu lieu et votre promptitude à bien faire les choses à Lachenaie et concernant une autre métropole nous permet de croire que notre appel sera entendu.

Bruno Cloutier, Chantal Charron.

Nous voulons également vous informer que l'exercice démocratique, soit des élections municipales, prévu pour novembre 2003 à Lachute, puisque le maire de Lachute est également président de la R.I.A.D.M, est cependant souhaitable préalablement à l'adoption du décret qui régira le site de Lachute pour 25 ans. Peut-on décréter un projet pour 5 ans ? Nous, à Saint-Hermas, par la loi privée 225-2000 n'avons, semble-t-il plus grand chose à faire mais nous souhaitons au cours des prochaines années voir une diminution des tonnages enfouis près du village. Le rapport #160 du BAPE est clair. Il s'agit d'une condition essentielle à la recevabilité globale du projet de Lachute et à l'épanouissement du village de Saint-Hermas. Un rapport du CLD de Mirabel (secteur Saint-Hermas - printemps 2003) concernant la politique de ruralité est très précis sur ce point. Le cri de désespoir est sans doute tout ce qui en restera de ce rapport suivant les coupures anticipées par le gouvernement actuel. Il s'agit aussi cependant d'un appel à la prise en charge de l'avenir d'un petit village par ses villageois. La MRC d'Argenteuil devra comprendre notre point de vue un jour ou l'autre. La loi privée 225-2000 n'est pas une fin en soi. Si les frontières changent sur le papier, les maisons et les gens eux, sont restés au même endroit et le site d'enfouissement ne fait que grandir. Ceci est inacceptable.

En espérant que vous comprendrez en cette requête qu'il s'agit donc pour nous d'une continuité. Il s'agit aussi d'un bref résumé car tant de choses restent encore à être étudiées et à éclaircir. L'étape des audiences publiques est cependant cruciale pour nous afin de prendre connaissance des informations qui seront mises à notre disposition. Elles le seront pour vous également. Nous vous rappelons encore cordialement que tout est encore possible pour le MENV et surtout pour le MCE de bien prendre ses responsabilités afin de limiter annuellement l'enfouissement à Lachute puisque le décret n'est pas encore publié. Ceci constituera sans doute une première étape car un débat ne manquera pas d'avoir lieu. Pour nos enfants, s.v.p. faites en sorte que ce débat se fasse maintenant et non pas dans 25 ans.

Dans un élan d'espoir, puissiez-vous donner pour l'heure un mandat élargi au BAPE.

Veillez agréer, M. le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Vos tout dévoués :

Bruno Cloutier

Chantal Charron

Ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé.
(Famille – 12ième Nation, Commission des Institutions, 12 février 2003)

Bruno Cloutier, Chantal Charron.